

ARRÊTÉ PORTANT ATTRIBUTION DU BREVET PROFESSIONNEL DE LA JEUNESSE, DE L'ÉDUCATION POPULAIRE ET DU SPORT

La ministre des sports,

Vu le code de l'éducation et, notamment, les articles L. 335-5 et L. 335-6,
Vu le code du travail, notamment l'article L. 6111-1,
Vu le code du sport, notamment les articles D. 212-20 et suivants,
Vu le décret n° 2015-1867 du 30 décembre 2015 relatif à l'organisation et aux compétences
des services déconcentrés régionaux de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale,
Vu le décret n° 2010-1582 du 17 décembre 2010 relatif à l'organisation et aux missions des
services de l'État dans les départements et les régions d'outre mer, à Mayotte et à Saint Pierre
et Miquelon,
Vu l'arrêté du 09/07/2002 portant création de la spécialité Activités nautiques du BPJEPS,
Vu le procès verbal établi à l'issue de la délibération du jury le 06/12/2018,

ARRÊTE

Article 1^{er}.- Le brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport,
spécialité Activités nautiques mention planche à voile / ski nautique d'initiation et de
découverte est attribué aux personnes dont les noms suivent :

N° du diplôme	Genre, nom et prénom	Date et lieu de naissance	
BPALP180733	Monsieur	ABRIAL	Valentin
BPALP180734	Monsieur	BIGOURAT	Julien
BPALP180735	Monsieur	BRAY	Thomas
BPALP180736	Monsieur	CELETTE	Pierre
BPALP180737	Madame	COURET	Léna
BPALP180738	Monsieur	DUBOIS	Antoine
BPALP180739	Monsieur	FOURNEL	Clément
BPALP180740	Madame	GREGOIRE	Marie
BPALP180741	Monsieur	MARIOTTI	François
BPALP180742	Monsieur	MOLE	Julien
BPALP180743	Madame	OWCZARZAK	Nathalie

Article 2.- Le directeur régional de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale de
Nouvelle-Aquitaine est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à BRUGES, le 06/12/2018

P/Le Directeur Régional et Départemental de la
Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale,
et par délégation,
La cheffe de service


Marie-Jeanne EHLINGER